



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 06074

Numéro SIREN : 383 960 135

Nom ou dénomination : CHRONOPOST

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2014 sous le numéro de dépôt 9733

CHRONOPOST

Société par actions simplifiée au capital de 32.632.000 euros
Siège social : 10 Place du Général de Gaulle – 92768 ANTONY Cedex
RCS Nanterre 383 960 135

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

21 MARS 2014

9733

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 février, GEOPOST, Société Anonyme au capital de 701.573.487 euros, ayant son siège social au 9 rue Maurice Mallet – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 340 012 392, représentée par Monsieur Paul Marie CHAVANNE, en qualité de Président Directeur Général, Associé unique de la Société CHRONOPOST SAS.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES, PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un membre du Directoire
- Nomination d'un Directeur Général
- Rémunération d'un Directeur Général
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Suite à la démission de Monsieur Tanneguy de BELLOY de ses fonctions de membre du Directoire ayant pris effet qui prendra effet le 28 février 2014, l'Associé unique désigne en qualité de membre du Directoire de la Société Chronopost, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur de BELLOY, soit du 28 février 2014 jusqu'au 4 octobre 2014 :

- Monsieur Maxime TUPIN, membre du Directoire.

DEUXIEME DECISION

Suite à la démission de Monsieur Tanneguy de BELLOY de ses fonctions de Directeur Général qui prendra effet le 28 février 2014, l'Associé unique décide de désigner en qualité de Directeur Général de la Société Chronopost, fonction conférant le statut de mandataire social :

- Monsieur Maxime TUPIN, né le 19 novembre 1974 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 11 rue Jacquemont, 75017 PARIS.

Monsieur Maxime TUPIN est nommé à compter du 28 février 2014 pour la durée de son mandat de membre du Directoire, soit jusqu'au 4 octobre 2014.

Monsieur Maxime TUPIN déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat, accepte ces fonctions sans réserve et remercie l'Associé unique pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

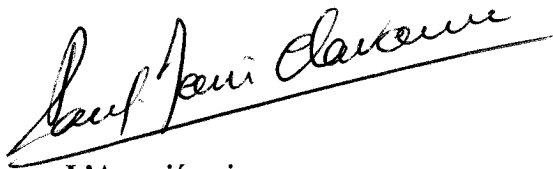
TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide que la rémunération de Maxime TUPIN en sa qualité de Directeur Général et ses modalités lui seront adressées par courrier séparé.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

L'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, reading "Paul Marie Chavanne", written over a horizontal line.

**L'Associé unique
Paul-Marie CHAVANNE
Représentant légal de GEOPOST SA**